



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse rentrée 2025 - 2026



Contacts

Service communication de l'académie de Lyon

[**communication@ac-lyon.fr**](mailto:communication@ac-lyon.fr)

Crédits photos : région académique Auvergne-Rhône-Alpes, académie de Lyon, Julie Bourges / MENESR.

Édito



La rentrée scolaire 2025 s'ouvre dans un contexte à la fois exigeant et porteur d'opportunités pour notre action éducative et pédagogique au sein de l'académie de Lyon. Notre mission est plus que jamais celle d'offrir à chaque élève les conditions de son épanouissement et de sa réussite, en garantissant l'acquisition des savoirs fondamentaux et en favorisant le développement de ses compétences transversales.

À travers les évaluations nationales, nous avons identifié les progrès accomplis, ainsi que les défis à relever. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur trois priorités : la consolidation des apprentissages en français et en mathématiques, notamment en éducation prioritaire, la lutte contre les inégalités scolaires, sociales, et de genre, ainsi que l'accompagnement des personnels, chacun dans leurs missions respectives.

L'ambition académique repose sur l'ensemble des leviers propices aux apprentissages : le développement de l'éducation à la santé, du bien-être, et des compétences psychosociales, l'ouverture culturelle et scientifique, l'inclusion de tous les élèves, et l'accompagnement renforcé à l'orientation. Chaque établissement, lieu d'apprentissage, est aussi un espace protecteur et émancipateur où les jeunes construisent leur devenir de citoyens éclairés.

Cette année sera marquée par de nouveaux dispositifs structurants : la rénovation de la formation des professeurs et des CPE, le déploiement du plan « Filles et maths » pour réduire les écarts d'orientation et de réussite, la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques du baccalauréat en classe de première, l'ancrage de l'éducation à l'intelligence artificielle et la poursuite de la transformation du lycée professionnel. Autant d'initiatives qui traduisent notre volonté de préparer nos élèves aux défis du monde contemporain, dans leur parcours futur d'étudiant et d'acteur professionnel.

Je salue l'engagement des personnels, qui travaillent chaque jour à mettre en œuvre ces objectifs avec le soutien de nos partenaires pour faire de cette rentrée une réussite collective, en confiance avec les familles. Ensemble, nous continuerons à bâtir une école ambitieuse, protectrice et émancipatrice, au service de tous les élèves de l'académie de Lyon et de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités

Une école ambitieuse

1 Favoriser la réussite de tous les élèves : consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux

L'analyse des évaluations repères du CP à la seconde a permis de dresser une feuille de route qui sera mise en œuvre à la rentrée autour de trois priorités :

- **Former 100 % des professeurs des écoles** sur les fondamentaux en mathématiques et en français d'ici septembre 2026 ;
- **Garantir à chaque élève les mêmes chances de réussite**, indépendamment du genre, de l'origine sociale ou du lieu de résidence, notamment en lien avec le plan « fille et maths » pour réduire les écarts de réussite en mathématiques et avec le Plan national Avenir pour ouvrir les possibles ;
- **Généraliser la formation complémentaire des enseignants de l'éducation prioritaire** exerçant en classe dédoublée (grande section de maternelle, CP et CE1), ainsi que l'accompagnement en classe par les conseillers pédagogiques.

ÉVALUATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS : une partie auto-évaluation, une partie évaluation externe

Cette évaluation est engagée depuis 5 ans. En 2024-2025, 95 % des établissements publics de l'académie ont été évalués contre 46 % à la fin de l'année 2023. Concernant les écoles publiques, 329 ont été évaluées cette année, soit près de 20 %. Les établissements privés sous contrat participent également à cette dynamique au service du pilotage pédagogique : cette année 20 établissements privés sous contrat ont été évalués.

De nouvelles orientations sont données pour les prochaines années, pour mieux harmoniser les travaux et permettre d'installer une culture de l'évaluation partagée au service de la réussite des élèves. Douze incontournables à analyser (voir encadré) sont ainsi identifiés pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre du projet d'école ou du projet d'établissement.

Les douze incontournables de l'évaluation pédagogique des écoles et des établissements du second degré

Domaine 1 : Les apprentissages, les parcours des élèves et l'enseignement

- 1 Les acquis des élèves
- 2 Les parcours des élèves au collège
- 3 Les parcours des élèves en seconde générale ou seconde professionnelle

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

- 7 L'organisation de l'établissement et l'utilisation de ses moyens
- 8 La politique d'évaluation des élèves
- 9 Les besoins de formation des personnels

Domaine 2 : La vie et le bien-être des élèves et des personnels, le climat scolaire

- 4 L'analyse du bien-être au sein de l'établissement
- 5 Le climat scolaire : incidents, exclusions...
- 6 Les effets de la politique de lutte contre le harcèlement

Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

- 10 Le fonctionnement des liaisons (écoles/collèges, collèges/lycées)
- 11 Le bilan des partenariats externes à l'éducation nationale
- 12 Les relations avec les familles

ÉVALUATIONS NATIONALES DES ÉLÈVES : progrès et perspectives

L'intérêt pour la lecture et l'écriture constitue un des premiers vecteurs de lutte contre les assignations sociales et de genre dans le choix d'orientation en favorisant l'ouverture des horizons qui en découlent. Il permet à chaque jeune de prendre conscience de ses goûts, de ses envies et de ses forces.

Avec la même ambition pour chacun de nos élèves, nous avons concentré nos efforts sur la réduction des écarts de performance aux évaluations nationales entre les élèves de Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcé (REP+) et hors éducation prioritaire :

- À l'entrée en CP, ces écarts se sont ainsi réduits de 1 à 4 points sur le long terme pour toutes les compétences évaluées en mathématiques, et pour toutes celles de français à l'exception d'une stagnation en compréhension des textes à l'oral et en reconnaissance des différentes écritures d'un texte ;
- À l'entrée en CE1, la réduction de ces écarts est encore plus marquée en mathématiques (de 1 à 6 points à l'exception de la résolution de problèmes). En français, on observe également une réduction de 1 à 3 points dans la moitié des compétences testées.

Cette dynamique est à étendre à toute l'éducation prioritaire, notamment entre les élèves de Réseau d'Éducation Prioritaire et hors éducation prioritaire où les écarts se sont moins réduits. L'académie s'engage donc à poursuivre cette dynamique dès la rentrée scolaire, après avoir nommé un inspecteur référent pour chaque réseau d'éducation prioritaire, chargé d'apporter un appui pédagogique aux équipes. Les effectifs de professeurs des écoles engagés dans le Plan français ont également été renforcés au cours de l'année écoulée.



2 Mieux former les futurs professeurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) pour mieux accompagner et faire réussir les élèves

À partir de la session 2026, la formation initiale des professeurs et des CPE est rénovée : premier concours à Bac + 3 conduisant à une titularisation au niveau master 2, nouvelle licence pluridisciplinaire de préparation au professorat des écoles (LPE, voir encadré), et nouveaux masters rémunérés.

Trois objectifs : attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs professeurs et CPE.

COMMENT PRÉPARER LE CONCOURS DE PROFESSEUR CETTE ANNÉE DANS L'ACADÉMIE DE LYON ?

Plusieurs possibilités, en fonction de la situation des étudiants. Cette année, deux concours vont coexister :

- 1 concours en fin de master
- 2 concours en fin de 3^e année de licence

Des modules préparatoires aux concours sont proposés dans les universités.

À la rentrée 2026, pour les étudiants qui commencent leurs études après le baccalauréat, les licences pluridisciplinaires de préparation au professorat des écoles (LPE) seront accessibles : au moins 300 places de LPE à Lyon (dont 1 implantation à Bourg-en-Bresse), 70 places de LPE à Saint-Étienne.



3 Plan Filles et maths

Si les filles représentent 43 % des élèves en spécialité mathématiques en Première dans notre académie, elles ne sont plus que 33 % à choisir l'option Maths Expertes en Terminale et seulement 21 % à poursuivre dans les classes préparatoires aux grandes écoles proposées aux étudiants les plus performants, les CPGE étoilées. Pour inverser cette tendance et répondre aux priorités nationales, l'académie de Lyon est mobilisée, avec ses partenaires de l'enseignement supérieur, autour d'actions concrètes :

- 100 % des écoles et établissements organiseront d'ici au 15 septembre une séance de sensibilisation obligatoire de toutes les équipes pédagogiques de 2h sur les biais de genre, adossée à des ressources nationales et académiques ;
- 5 collèges préfigurateurs sont engagés à la rentrée 2025 dans l'expérimentation de classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (voir encadré CHAMS) ;
- Un Projet Pluriannuel d'éducation à l'Orientation (PPO) est élaboré à partir de la rentrée 2025 dans tous les établissements du secondaire ; il vise à ouvrir le champ des possibles et à réduire les écarts entre les filles et les garçons notamment dans les choix d'orientation vers les filières scientifiques, techniques, ingénieurs et mathématiques (STIM).

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

À la rentrée 2025, cinq collèges de l'académie expérimentent une classe à horaires aménagés en mathématiques, sciences et/ou numérique : Katia Krafft (Vénissieux, 69), Les Iris (Villeurbanne, 69), Marc Seguin (Saint-Étienne, 42), Le Palais (Feurs, 42) et Jean Rostand (Arbent, 01).

Ces classes comporteront autant de filles que de garçons et proposeront une pédagogie de projet qui portera, à titre d'exemple, sur la découverte des métiers scientifiques, l'intervention de scientifiques féminines. Des heures supplémentaires dans les matières scientifiques sont proposées. Ces expérimentations sont accompagnées par des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques, Métiers du Multimédia et de l'Internet, EdTech Lyon, Fondation CGénial, Institut National des Sciences Appliquées, École Centrale de Lyon, École Normale Supérieure, etc.), et les centres de culture scientifique.



4 Préparer aux défis de demain

Un usage raisonné de l'IA

L'éducation aux enjeux éthiques et pédagogiques de l'IA s'impose aujourd'hui comme un pilier essentiel pour accompagner les élèves dans leur parcours scolaire et les préparer aux défis du monde numérique. Dans cette perspective, le cadre d'usage de l'IA en éducation établit des repères clairs pour les élèves comme pour les enseignants, garantissant un usage réfléchi et responsable de ces technologies. À la rentrée 2025, des parcours PIX spécifiques sont proposés aux élèves de 4^e et de seconde, leur permettant d'acquérir une compréhension solide des enjeux liés à l'IA.

- 700 personnels déjà formés à l'utilisation et aux enjeux de l'IA en 2024-2025 ;
- 40 établissements engagés dans des formations de proximité pour tous les personnels (enseignants, administratifs, cadres) à la rentrée 2025 ;
- Le programme ACAC'IA (Accompagnement Académique IA) vise à la formation et à l'accompagnement de l'ensemble des personnels enseignants aux enjeux et usages de l'intelligence artificielle ;
- Des actions pour développer la parentalité numérique.

Mieux former, mieux sécuriser, mieux insérer avec la réforme de la carte professionnelle

La réforme du lycée professionnel, mise en œuvre dès la rentrée 2023 se poursuit à la rentrée 2025 avec notamment la généralisation du dispositif Avenir Pro en partenariat étroit avec France Travail et les missions locales. L'objectif est de mieux accompagner durant et à l'issue de la dernière année de formation les lycéens professionnels à la recherche d'emploi.

- **Rentrée 2025 transformation de 26 formations** professionnelles en lien avec les filières stratégiques (industrielles, BTP, santé/social) au sein des lycées professionnels, permettant la création de 144 places ;
- **Colorations de diplômes et certificats de spécialisation** post Bac Pro (en 1 an) sont proposés pour renforcer la qualification des parcours des élèves et faciliter leur insertion professionnelle ;
- **Des financements d'importance** : la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec le conseil régional et les acteurs économiques du territoire, est lauréate d'une subvention de 9,5 Millions € (AMI CMA FPI AURA – SGPI) **afin d'accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Institué en 1985, le Bac Pro fête ses 40 ans en 2025. Il permet l'insertion professionnelle tout comme la poursuite d'études via Parcousup, particulièrement en BTS.

Une école protectrice et épanouissante

1 Se sentir protégé

La sécurisation des écoles et des établissements scolaires repose, en coordination avec les forces de sécurité intérieure, sur les mesures de prévention suivantes :

- Les opérations des forces de sécurité intérieure conduites aux abords des établissements scolaires de l'académie qui visent à prévenir et dissuader le port d'arme : 44 opérations de police de fouilles aléatoires ont été conduites aux abords des établissements de l'académie depuis fin mars 2025, permettant la saisie de deux couteaux, elles se poursuivront à la rentrée 2025 ;
- Les exercices des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) pour s'entraîner aux risques : le taux de réalisation des exercices PPMS est de 99 % pour l'attentat-intrusion et de 95 % pour les risques majeurs dans les établissements publics ;
- Le soutien des établissements et des écoles par les personnels ressources du rectorat (équipe mobile académique de sécurité : 19 personnes) se concrétise par un renfort de la sécurisation (missions de sécurisation en hausse, passant cette année de 106 à 129), prévention de la malveillance et conseil pour l'élaboration des PPMS (451 missions effectuées).

2 Refuser toute forme de violence

Cette rentrée est marquée par la mise en place du service de défense et sécurité académique (SDSA) qui structure et organise la chaîne des personnes en charge de la protection des élèves et des personnels. La lutte contre toutes les formes de violence au sein des établissements publics et privés se matérialise par des remontées systématiques des faits de violence par les établissements des premier et second degrés (via l'application « faits établissement »), par l'engagement de procédures disciplinaires adaptées et par un recueil volontariste de la parole des élèves et des personnels.

- 890 saisines sur la plateforme « Stop harcèlement » (+60 %), 690 dossiers clôturés en fin d'année scolaire par l'équipe Non Au Harcèlement, le reste des dossiers est suivi attentivement et des solutions à chaque situation sont proposées ;
- 10 000 personnels déjà formés à la détection du harcèlement ;
- 317 faits traités par l'équipe Valeurs de la République et Laïcité (-35 % par rapport à 2023-2024) ;
- 100 % des chefs d'établissement et des CPE ont déjà été invités à suivre la session spécifique du Plan National de Formation « Valeurs et laïcité » dans l'académie.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS FAITS ÉTABLISSEMENT : la fin du « pas de vague »

L'académie se mobilise pour agir efficacement en cas d'événement grave dans les établissements scolaires. Les directeurs et les chefs d'établissement font remonter dans l'application «Faits établissement» ces événements, qui sont ensuite traités au niveau départemental ou académique en fonction de la nature et de la gravité des faits :

- Les faits sont de plus en plus signalés : +128% de signalements entre 2021/22 et 2024/25 ;
- 921 faits ont été signalés en 2024- 2025, soit une augmentation de 34 % par rapport à l'an passé. En moyenne, 29 faits établissement sont signalés par jour, contre 27 l'an passé ;
- Les écoles signalent de plus en plus les faits graves : la culture du signalement se diffuse ;
- La majorité des faits graves concerne les atteintes aux personnes. En cas d'atteinte sur les professeurs, un conseil de discipline est systématiquement convoqué dans le second degré ;
- 244 agents ont obtenu la protection fonctionnelle l'an dernier (sur 345 demandes déposées). Ces personnels bénéficient d'un appui juridique et sont suivis par les services des ressources humaines du rectorat.

3 Protéger les élèves de la surexposition aux écrans

L'académie s'inscrit dans la politique nationale de promotion d'un usage raisonné du numérique, permettant d'améliorer l'attention et la concentration durant le temps scolaire.

L'année scolaire 2025-2026 sera donc marquée par le déploiement du dispositif « portable en pause » :

- Dans les écoles, où le portable n'a pas sa place et où les familles ont un rôle à jouer en ne donnant pas de téléphone portable à leurs enfants durant la journée scolaire ;
- Dans les collèges, où les expérimentations menées cette année ont souligné une adhésion forte des élèves, des familles et des équipes pédagogiques qui soulignent un dialogue apaisé et de meilleures conditions d'apprentissage ;
- Dans les lycées, où le Conseil Académique de la Vie Lycéenne sera saisi de cette question dans une perspective citoyenne et éducative, pour trouver ou retrouver des temps de pause des écrans ;
- Dans tous les établissements du second degré, le conseil d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) pourra se saisir de ce sujet pour harmoniser les actions.



LE PARLEMENT DES ENFANTS, UN EXERCICE DÉMOCRATIQUE ET PÉDAGOGIQUE

L'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, organisent le Parlement des enfants depuis 1994. La 29e édition de cette initiation à la démocratie se déroulera pendant l'année scolaire 2025-2026 à destination de tous les élèves de CM2 et de 6e. Le thème de cette édition sera «La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux».

Parmi les classes volontaires, les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, choisiront une classe de CM2 et une classe de 6e qui participeront au concours dans chacune des 577 circonscriptions représentées par un député à l'Assemblée nationale.

Pour l'académie de Lyon, cela constitue 5 circonscriptions dans l'Ain, 6 dans la Loire et 14 dans le Rhône. Chaque classe aura ensuite quelques mois pour travailler sur une proposition de loi soumise dans un premier temps au niveau académique puis transmise à un jury national qui sélectionnera les propositions finalistes. Celles-ci seront soumises au vote électronique de l'ensemble des classes participantes au Parlement des enfants, qui désigneront ainsi les deux classes lauréates du Parlement des enfants.

Toutes les classes finalistes seront invitées à l'Assemblée nationale pour une journée immersive à l'occasion de laquelle les classes lauréates seront annoncées.

NOUVEAU CETTE ANNÉE : une vraie déconnexion numérique pour le bien-être de tous

Ce droit à la déconnexion se matérialise par la mise en pause de Pronote et des espaces numériques de travail le soir, le week-end et les vacances. Finis les résultats d'évaluation et les travaux à faire qui apparaissent en dehors des heures ouvrées. Il sera possible d'écrire un message et d'enregistrer des notes, mais ces modifications ne seront visibles que le lendemain.

4 La santé mentale des élèves

Pour prévenir et détecter le plus précocément possible les problèmes de santé mentale de nos élèves, l'académie soutient :

- le développement des compétences psycho-sociales (CPS) dans tous les temps de l'élève ;
- la formation de personnels ressources en santé mentale et la mise en place des protocoles santé mentale dans chaque circonscription et chaque établissement à la rentrée 2025 ;
- un partenariat renforcé avec l'ARS et les services de psychiatrie ;
- des actions éducatives favorisant la dé-stigmatisation de la santé mentale.

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LE DÉPLOIEMENT DU PROTOCOLE DE SANTÉ MENTALE ET LE LABEL ÉDUSANTÉ

Dans le cadre de l'école promotrice de santé, l'académie s'engage dans le déploiement progressif du label Édusanté. Piloté par le conseil académique d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement (CAESCE), ce label valorise les établissements qui intègrent pleinement la santé dans leur projet éducatif. Dans chaque département, un psychologue de l'éducation nationale est identifié comme référent au sein du pôle santé. Il est spécifiquement formé et vient en appui aux autres professionnels. D'ici la fin de l'année 2025, 35 formateurs académiques seront mobilisés afin de former 550 « personnels repères » (deux par circonscription et par établissement) pour permettre que :

- 100 % des établissements aient déployé le protocole de santé mentale ;
- 30 % puissent afficher le label ÉDUSANTÉ.

5 Favoriser la pratique sportive et physique de tous les élèves

L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 met l'accent sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société inclusive. Dans l'académie :

- 23,4 % des établissements du secondaire sont labellisés Génération 2024 et pourront rester labellisés Génération 2030 ;
- 83 % des élèves ont validé l'attestation « savoir nager en sécurité ».

À l'école, le programme 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) est devenu une politique prioritaire. Il constitue une avancée importante dans la lutte contre l'insuffisance d'activité physique chez les enfants.

Le renforcement des savoirs sportifs fondamentaux, avec le savoir rouler à vélo et le savoir nager, prolonge cet héritage des Jeux. Dans l'académie de Lyon, la validation de l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS), en fin de 6^e, est passée de 67 % en 2020-2021, année post-COVID, à 83 % en juin 2024.

Dès la rentrée 2025 des tests physiques permettant une évaluation des qualités physiques des élèves de 6^e sont rendus possible sur la base du volontariat des collègues. Ces tests ciblent les qualités d'endurance, de force musculaire et de vitesse. Ces tests permettront de mieux proposer des sports adaptés aux élèves, notamment dans le cadre de l'association sportive.

FOCUS SUR :

l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) dans l'académie de Lyon

- 126 établissements, soit 23,4 % des collèges, LGT, LPO, LP AGRI et MFR se sont vus attribuer le label Génération 2024. Le label Génération 2024 devient Génération 2030 pour continuer à développer des passerelles entre le monde scolaire, universitaire et le mouvement sportif ;
- 5402 élèves, issus de 38 écoles, 33 collèges et 12 lycées ont assisté aux Jeux Paralympiques, début septembre 2024, dans le cadre du dispositif « Ma classe aux jeux » ;
- 36 élèves de la « Classe Coubertin – Milliat » ont été formés pour être les ambassadeurs des JOP dans les établissements du 2nd degré, 16 d'entre eux ont reçu une proposition du comité d'organisation des JOP pour occuper la fonction de dirigeant bénévole sur un des sites olympiques.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

L'académie s'outille d'une mallette ressource sur la persévérance scolaire et d'un vadémécum sur les procédures disciplinaires. Ces outils, élaborés en concertation, permettent de sécuriser les procédures. Ils contribuent aussi à renforcer la dimension éducative des sanctions en déployant une procédure adaptée, avec la mise en place dans les directions des services de l'éducation nationale (DSDEN) des protocoles d'accompagnement et de responsabilisation des parents (PAR) pour individualiser la prise en charge des élèves exclus, avec bienveillance, et un «droit à l'oubli».



Le déploiement progressif dans l'académie d'un outil numérique permet de fluidifier entre les établissements et les DSDEN le suivi des situations des élèves exclus par le conseil de discipline. Des indicateurs de suivi ont aussi été construits grâce à cet outil.

Une alternative aux sanctions, la mesure de responsabilisation

Les mesures de responsabilisation sont encouragées pour prévenir les exclusions temporaires et lutter contre le décrochage scolaire. Pour accompagner les établissements, une expérimentation conduite dans la Loire avec le soutien de l'UNICEF a été évaluée positivement. Elle repose sur :

- un partenariat avec un établissement mutualisateur ;
- l'accueil des élèves le mercredi après-midi ;
- des activités centrées sur les droits, les devoirs et la prise de conscience des actes.

Les établissements sont accompagnés pour mettre en œuvre les mesures de responsabilisation grâce à la mise à disposition d'une convention type avec les associations et les collectivités. L'objectif est double : responsabiliser les élèves et leur permettre de travailler leur Parcours Avenir, notamment à travers des temps de réflexion, sur leur orientation et leur engagement.

Une école émancipatrice

1 Garantir une scolarité inclusive

L'École est chaque année plus inclusive pour les élèves en situation de handicap. L'académie s'engage dans la création des pôles d'appui à la scolarité (PAS) qui préfigurent une nouvelle organisation, co-portée avec l'agence régionale de santé (ARS), pour apporter un service plus précoce aux parents et trouver les réponses adaptées, tout en proposant un appui aux professeurs.

- 92,3 % de taux de couverture AESH/élève en 2024-2025 (1^e et 2^d degrés confondus) ;
- 15 pôles d'appui à la scolarité (PAS) créés dès la rentrée 2025 ;
- 9 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dès la rentrée 2025.

FOCUS UEMA ET UEEA : Mieux accueillir tous les élèves

Les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) sont rattachées à des établissements médico-sociaux et implantées dans des écoles maternelles et élémentaires pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme, pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin.

Dans l'académie, sont implantées 13 UEMA (4 dans l'Ain, 3 dans la Loire et 6 dans le Rhône) et 7 UEEA (2 dans l'Ain, 4 dans la Loire et 1 dans le Rhône). Une 7^{ème} UEMA devrait ouvrir dans le Rhône en cours d'année et l'ouverture d'une 3^e UEEA est prévue dans la dotation de la stratégie nationale pour la rentrée 2026 dans l'Ain.

2 Renforcer l'accompagnement à l'orientation grâce au plan Avenir

D'ici à la fin de l'année 2025, tous les collèges et les lycées vont élaborer leur plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO). Les chefs d'établissement pourront travailler ce projet avec le conseil pédagogique, les corps d'inspection et les psychologues de l'Éducation nationale seront mobilisés en appui, les professeurs principaux de 3^e seront formés.

À partir de l'élaboration des constats et du diagnostic, incluant des apports statistiques contextualisés, le Plan Avenir comportera la définition d'objectifs cibles et un plan d'actions impliquant l'ensemble des équipes.

NOUVEAU CETTE ANNÉE :

La plateforme numérique Avenir(s) de l'Onisep constitue le socle pédagogique de l'éducation à l'orientation. Elle est déployée dans tous les collèges et les lycées dès la rentrée. Cette plateforme constitue un outil pour faciliter la structuration d'un programme progressif d'éducation à l'orientation au service des élèves, des professeurs et des personnels de direction.



3 Les « éducations à »

Le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) est l'instance qui permet de mettre en œuvre la politique de chaque établissement en matière d'éducation et de prévention dans les domaines des « éducations à ». Équipe pédagogique, parents, élèves, membres du pôle médico-social, tous se concertent sous la présidence du chef d'établissement pour élaborer les parcours qui font pleinement partie des compétences à acquérir pour tous les élèves.

L'académie engage dès la rentrée un plan de formation pour accompagner les équipes pédagogiques et éducatives à la mise en place du programme EVAR (S), d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour les élèves du second degré. Adossée aux savoirs disciplinaires, le développement des compétences psychosociales (CPS) est une des composantes clés de l'EVAR (S).

L'académie s'engage plus largement à soutenir les établissements et les écoles vers l'obtention du label ÉDUSANTÉ.

- 154 écoles et établissements labellisés Education au Développement Durable, dont 49 qui se sont engagés dans la démarche en 2024-2025 ;
- 40 établissements du 2^d degré labellisés Egalité Filles-Garçons en 2024-2025, objectif 100% d'ici 2027.

4 Lutter contre les inégalités de destin

L'académie de Lyon conforte sa politique d'égalité des chances et affirme la volonté d'agir en tout point du territoire avec le même niveau d'ambition pour chaque élève, quelle que soit l'origine sociale, territoriale ou de genre qui le caractérise. Cités éducatives, plan France Relance 2021, plan France Ruralités 2023, dispositif d'accueil élargi « 8h – 18h » dans les 49 collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2024 : tous ces programmes sont mis en œuvre dans un objectif de continuité éducative, en recherchant la meilleure cohérence et la plus grande complémentarité possibles entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

Concernant l'éducation prioritaire :

- 50 collèges têtes de réseau d'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2025, 27 en REP, 23 en REP+ ; 303 écoles, 154 en REP, 149 en REP+.
- 85 232 élèves en 2024 soit 22 % des effectifs des écoles et collèges publics.

Concernant les Cités éducatives :

- L'académie compte 15 Cités éducatives, 12 dans le Rhône, 2 dans la Loire et une dans l'Ain. 5 cités ont été labellisées en 2020, 2 en 2021, 4 en 2022, 2 en 2023 et 2 en 2025 ;
- Elles couvrent 242 écoles, 34 collèges et 18 lycées ;
- 39 825 écoliers et collégiens relèvent d'une Cité éducative à la rentrée scolaire 2024 soit 10 % des effectifs des écoles et collèges publics.

Concernant le plan France Ruralités :

- 6 Territoires Éducatifs Ruraux (TER) actifs dans l'académie : 3 dans l'Ain, 2 dans la Loire et 1 dans le Rhône ;
- Effectifs des élèves bénéficiaires :
 - Ain : 3800 élèves dont 2400 écoliers
 - Rhône : 515 élèves dont 330 écoliers
 - Loire : 1850 élèves dont 680 écoliers
- Dans chaque département, un observatoire dédié aux dynamiques rurales, facilitant les échanges avec les collectivités locales, est axé sur des réflexions prospectives concernant la carte scolaire dans le cadre du projet de territoire. Dans cette instance, les élus des territoires échangent avec les DASEN et les préfets sur tous les sujets liés à l'éducation.

Concernant les internats :

- La capacité d'accueil pour le 2^d degré est de 6283 places, parmi lesquelles **1319 places en internats labellisés Excellence**, dont 928 en pré-bac et 391 en post-bac.
- Les élèves internes venant d'une commune rurale représentent 62,2 % dans l'Ain, 57,3 % dans la Loire et 12,9 % dans le Rhône.

EXEMPLES D' ACTIONS DE CITÉS ÉDUCATIVES

Cité éducative de Villeurbanne (Rhône) : projet partenarial Ébulliscience

Création de salles de découvertes scientifiques mobiles dans trois groupes scolaires, avec des sessions de formations inter-catégorielles (enseignants, ATSEM, coordinateurs périscolaires) et l'intervention, une fois par semaine dans chaque école, d'un médiateur scientifique.

Cités éducatives de Saint Étienne (Loire) : stratégie petite enfance et coéducation langagière

Le projet se déploie dans l'école (accueil privilégié des familles, ateliers lecture/musique/motricité/langage, formation renforcée des ATSEM et AESH, aménagement des espaces) et dans le quartier (ateliers parents/enfants hors temps scolaires, animations thématiques à la crèche, séances de psychomotricité).



L'ÉCOLE, LIEU D' APPROPRIATION DES VALEURS RÉPUBLICAINES ET D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Le principe de laïcité est un pilier majeur de notre République qui garantit les valeurs de notre devise. Pensée comme un outil au service de l'égalité en droits de toutes et tous, la laïcité à l'École permet à l'élève de se forger son propre esprit critique, de rencontrer la diversité et de respecter l'altérité.

Les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, dite « loi de séparation des Églises et de l'État » seront l'occasion de rappeler son importance et son actualité. Cette journée constituera un des jalons du calendrier mémoriel de l'année scolaire 2025-2026. Chaque équipe pédagogique pourra se saisir de cet anniversaire pour déployer des actions de sensibilisation en favorisant la réflexion et l'engagement des élèves, en particulier autour de la dimension protectrice et émancipatrice de la laïcité telle qu'elle se manifeste dans le cadre scolaire.

Un appel à projet sera lancé à la rentrée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour les établissements scolaires et les écoles afin qu'ils commémorent les 120 ans dans le cadre d'actions éducatives.



PROTECTION DE LA SANTÉ DE NOS ÉLÈVES

Notre académie, en lien avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a fait le choix de proposer à tous les élèves de 11 à 14 ans révolus, de la 6^e à la 3^e, la possibilité d'être vaccinés gratuitement dans les collèges publics et privés contre le Papillomavirus (HPV) et les infections invasives à Méningocoques (ACYW).

LA RELATION ÉCOLE-PARENT : UN MAILLON ESSENTIEL DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

L'académie de Lyon se fixe pour objectif de garantir à chaque élève un parcours de réussite. Si la réussite scolaire résulte d'une démarche collective impliquant élèves, enseignants, acteurs associatifs, sportifs, culturels... Elle ne peut se concevoir sans l'implication des parents dont l'engagement doit être systématiquement et pleinement recherché pour construire une relation de réciprocité confiante et active avec l'École, favorisant le bien-être de tous les élèves, la lutte contre les stéréotypes et toutes les formes d'assignation, ainsi qu'un climat scolaire serein et épanouissant.

Plusieurs leviers pour aider chaque école, chaque collège, chaque lycée à construire l'indispensable alliance éducative avec les parents d'élèves et pour faciliter la coéducation dans un contexte de respect mutuel pour que chaque enfant puisse pleinement investir sa posture d'élève dans un environnement sécurisé, renforçant le sens des apprentissages et favorisant sa motivation et le développement de ses CPS :

- Mettre en œuvre une démarche d'explicitation permettant à tous de comprendre le fonctionnement de l'École et de ses objectifs, et notamment l'évaluation des progrès des élèves ;
- Placer l'accueil et l'écoute des besoins des familles au cœur des préoccupations de l'École pour permettre un dialogue confiant ;
- Accompagner les postures et pratiques professionnelles pour ouvrir les horizons les plus ambitieux à chacune et à chacun, valoriser tous les parcours, reconnaître le mérite et combattre avec succès les stéréotypes.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Rectorat de Lyon

Service Communication

04 72 80 60 10

communication@ac-lyon.fr

